



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 11 octobre 2017

## Invitation presse

### Carte d'identité, passeport, carte grise, permis de conduire, suite de la mise en œuvre des démarches en ligne

Depuis juillet 2016, la préfecture travaille à la modernisation des services rendus au public dans le cadre de la réforme « préfectures nouvelle génération » initiée par le ministère de l'Intérieur.

Ainsi, depuis le mois de mars, les usagers formulent leurs demandes de carte d'identité et de passeport auprès des mairies équipées de dispositifs numériques de recueil des demandes (toutes les communes de Martinique sont équipées). Ce qui a changé pour la préfecture ? La création d'une plateforme d'instruction des demandes en lien direct avec les mairies (le CERT). La Martinique traite les demandes de la Martinique mais aussi celles de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

La deuxième phase de la modernisation concerne maintenant la délivrance des permis de conduire et des certificats d'immatriculation. Ainsi, pour obtenir l'un de ces titres, il ne sera plus nécessaire de se déplacer en préfecture ou en sous-préfectures. Les usagers passeront par internet ou feront appel à des tiers de confiance (auto-écoles, professionnels de l'automobile) pour faire leurs demandes. Dès à présent toutes les nouvelles démarches peuvent être effectuées sur le site [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) ou auprès d'un professionnel de l'automobile. La préfecture et les sous-préfectures mettront à disposition des publics n'ayant pas d'accès numérique (ordinateur ou internet) un point numérique permettant aux usagers d'effectuer leurs démarches eux-mêmes.

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, secrétaire général de la préfecture, présentera cette seconde phase et les nouvelles modalités de demande de titre, ainsi que l'accompagnement réalisé par les services de l'Etat auprès du public et des « tiers de confiance » (professionnels de l'automobile), jeudi 12 octobre 2017 à 11h30 en préfecture.

**La presse en invitée à la conférence de presse  
jeudi 12 octobre 2017 à 11h30 en préfecture.**

**Contacts réservés aux médias :**

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
[nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr](mailto:nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr)  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
[ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)

Suivez l'actualité de

*L'Etat en Martinique*

sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
sur Facebook : @prefet.martinique  
sur Twitter : @prefet972